



DÉCISION N° 0000001739 /20/D/MINEE/PAEPYS/CAMO/VO du 09 NOV 2020
portant attribution de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National Restreint en
procédure d'urgence N°0000000007/AONR/MINEE/PAEPYS/CAMO /VO/CSPM/2020 du 28
septembre 2020 lancé après avis de sollicitation à manifestation d'intérêt
N°0002/ASMI/MINEE/PAEPYS/CAMO/VO/2020 du 05 mai 2020 pour le recrutement d'un bureau
d'études en vue de l'élaboration du manuel des procédures administratives, financières et
comptables du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir
du fleuve Sanaga, Exercices 2019 et suivants.

LE DIRECTEUR DE PROJET, MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
- Vu la Loi n°2018/012 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
- Vu la Loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;
- Vu le Décret n°2011/1520/PM/SG du 14 juillet 2011 portant création de la Cellule d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir du fleuve Sanaga ;
- Vu le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;
- Vu le Décret n°2012/501 du 07 novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
- Vu le Décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- Vu les Décrets n°2018/191 du 02 mars 2018 et n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics et ses textes d'application;
- Vu la Circulaire n°000849/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des entités publiques pour l'exercice 2020 et ses annexes;
- Vu l'Arrêté N°00000176/A/MINMAP du 31 juillet 2015 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir du fleuve Sanaga ;
- Vu la Décision N°019 CAB/PM du 03 août 2016 portant nomination du Directeur du Projet d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé et ses environs à partir du fleuve Sanaga;
- Vu le Communiqué portant publication du résultat de l'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence N°0000000007/AONR/MINEE/PAEPYS/CAMO/VO/CSPM/2020 du 28 septembre 2020.

DECIDE:

Article 1^{er}: L'entreprise ci-après citée est déclarée adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National Restreint susmentionné.

Lot	Entreprise	Montant proposé TTC (FCFA)	Délai d'exécution
1	ETS MARCE CONSULTING	12 020 400	02 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le.....09.NOV.2020.....

Ampliations :

- CAB/MINEE;
- MINMAP;
- ARMP;
- CSPM/PAEPYS;
- PAEPYS;
- ARCHIVES/CHRONO.

**LE DIRECTEUR DE PROJET,
MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE**



OMBALA Dieudonné